

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue à la Salle municipale le 17 octobre 2022 à 18h45 à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Sébastien Leclerc et Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, greffière-trésorière.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 18h45.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

165-10-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 17 OCTOBRE 2022

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de la demande d'appui au MERN pour demande à la CPTAQ
4. Autorisation pour la conclusion d'une entente visant la création d'une régie intermunicipale de collecte de matières organiques
4. Période de questions aux contribuables
5. Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

3.

166-10-2022

MERN – DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT la demande reçue du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le cadre de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à obtenir l'accord de la Commission de protection du territoire agricole pour :

- Aménager au moins 3 puits d'observation pour chaque étude à réaliser;

- Effectuer un suivi de la qualité de l'eau souterraine à la suite de chaque étude, et ce, pour une période maximale de 10 ans suivant la fermeture définitive de chaque puit d'hydrocarbures visé par l'étude;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'APPUYER la demande du MERN à la CPTAQ.

4.

167-10-2022

AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UN ENTENTE VISANT LA CREATION D'UNE REGIE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DE MATIERES ORGANIQUES

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Édouard, Saint-Flavien et Val-Alain désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la création d'une régie intermunicipale de collecte de matières organiques:

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à cette entente à l'article 8 et l'article 16 :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Patrice Lemay, et résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de Saint-Édouard autorise la conclusion d'une entente relative à la création d'une régie intermunicipale visant la collecte de matières organiques avec Dosquet, Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur d'Issoudun, Saint-Flavien et Val-Alain. Cette entente corrigée est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

Le maire, madame Denise Poulin et la greffière-trésorière, madame Marie-Josée Lévesque sont autorisées à signer ladite entente.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

168-10-2022

6.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 18h55.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire-trésorière

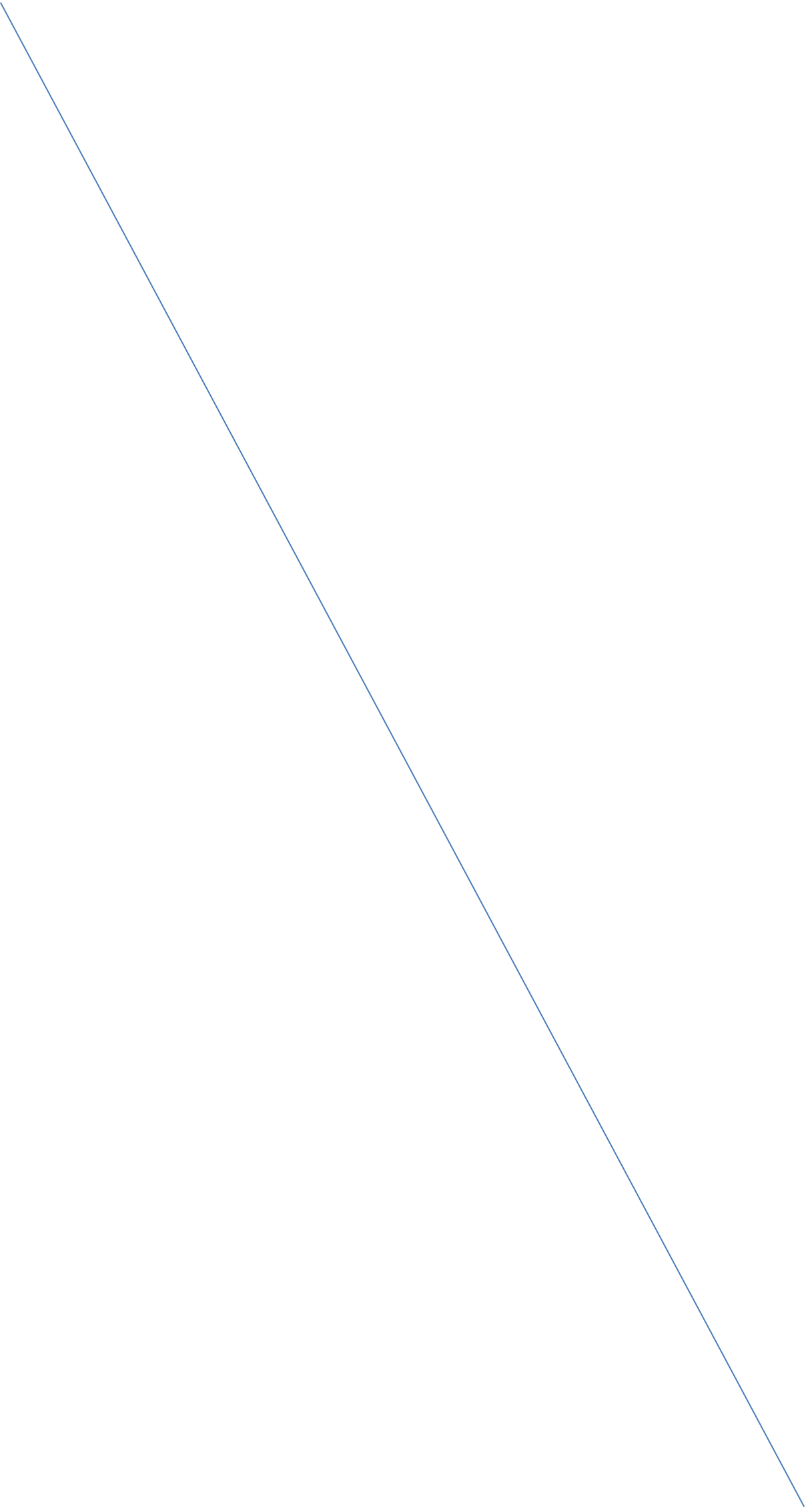
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire



4635